

# Journal du Lot 10c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5309 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### A Genève, on enterre le pacte d'assistance mutuelle ! — La reprise du contrôle militaire en Allemagne et la tâche de demain. — A propos des prochaines conversations commerciales franco-allemandes. — La position des Espagnols au Maroc devient critique.

A Genève, la 3<sup>e</sup> Commission, chargée d'examiner les problèmes de la sécurité et du désarmement, a terminé samedi avec la discussion générale : une sous-commission a été nommée pour élaborer un projet de protocole.

Il faut attendre la réalisation de celui-ci pour juger des résultats obtenus au cours des longs débats de cette dernière quinzaine.

Dores et déjà, toutefois, il est permis de fixer quelques points. Ainsi, un certain progrès — d'ordre purement moral, il est vrai — a été réalisé : on a cherché sincèrement une solution, on veut organiser l'arbitrage ; on veut aussi que les sentences arbitrales soient respectées et exécutées.

Mais si l'accord est général quant aux intentions, des difficultés surgissent en nombre dès qu'on songe à envisager les moyens.

Que vaut, par exemple, le principe de l'arbitrage si l'on admet des réserves formelles pour certains cas particuliers ?

Sur le chapitre des sanctions, un résultat est dès maintenant acquis et on ne saurait trop le regretter : le projet d'assistance mutuelle a été en effet enterré sans bruit samedi.

Ainsi, la Société des Nations renie son propre fils, puisque le pacte d'assistance fut son œuvre.

Il faut regretter cette décision, car le pacte, tout imparfait qu'il fut, n'en présentait pas moins un ensemble de garanties appréciable.

La France lui avait donné sans réserve son adhésion ; et avec elle tous les pays dont les frontières sont perpétuellement menacées.

Mais la Grande-Bretagne ne voulait pas du pacte, parce qu'elle ne veut pas de tout ce qui peut lier ses mains : en tout, elle prétend rester l'arbitre de toutes les causes.

Notons, pour être équitable, que l'Angleterre a parlé de l'action éventuelle de sa flotte, au service des décisions de la Société des Nations.

C'est très bien, encore qu'il n'y ait aucun engagement formel, précis de la part de l'Angleterre.

Et puis, n'a-t-il pas été convenu de se réunir bientôt pour délibérer sur le désarmement terrestre ?

Ainsi, l'Angleterre qui est déjà l'arbitre des nations européennes avec sa puissante flotte, pourra demain, quand elles auront désarmé, exercer plus aisément l'hégémonie à laquelle elle ne cesse de penser.

Quoi qu'il en soit, le bilan de quinze jours de débats à Genève se solde en fait par :

1<sup>o</sup> l'abandon du pacte d'assistance mutuelle ;

2<sup>o</sup> la préparation du désarmement avant l'assurance de la sécurité.

Ce double résultat n'est pas pour satisfaire l'opinion française.

Le contrôle militaire, nous l'avons dit, a repris en Allemagne.

Quant à l'efficacité de cette sorte de révision générale et dernière, il convient de ne pas l'exagérer.

Cette suprême investigation a été depuis trop longtemps annoncée par nous — et prévue par les Allemands, pour que toutes les précautions n'aient pas été prises par ces derniers.

Il faudrait que les Allemands fussent d'une maladresse insigne pour que la mission découverte quelque chose.

Aussi bien, ne s'agit-il plus là que d'une enquête pour la forme : la France a dû se résigner, encore qu'à contre-cœur, à l'accepter.

Mais l'essentiel pour nous n'est plus là : l'enquête actuelle achevée, présent, il s'agit surtout de songer à l'avenir.

Or, dans un avenir très prochain, le contrôle des armements du Reich doit passer à la Société des Nations.

Bien organisé, ce contrôle peut être très efficace.

Voilà pourquoi, il importerait dès maintenant de préparer avec soin

les conditions du contrôle par la Société des Nations.

Que devrait être ce contrôle ?

« Il faudra, à déclaré à ce sujet notre confrère H. Bidou, que le contrôle de la Société des Nations soit assuré, comme l'était celui des Alliés, par un organisme permanent. Il faudra, en second lieu, que cet organisme soit mis en mouvement aisément, et qu'il fonctionne aussitôt — on voudrait dire presque automatiquement. En d'autres termes, on peut comparer le contrôle de la Société des Nations à ces signaux qui enregistrent un fait. Un signal de cette sorte, et qui est vu de tout l'univers, et par lui-même assez propre à gêner la nation infidèle à ses promesses. »

C'est très exact. D'autant plus que peuvent changer les dispositions de nos Alliés — et de ceux-là même qui témoignent aujourd'hui de plus de mansuétude à l'égard du Reich.

Qui sait, par exemple, si dans quelques années l'Angleterre sera toujours persuadée comme elle l'est à l'heure présente du désarmement allemand ?

Elle aura peut-être alors des raisons — des raisons personnelles — de penser autrement.

Et c'est à ce moment-là que les dossiers de la S. D. N. pourront servir avec plein effet !

Des conversations commerciales doivent s'ouvrir prochainement, on le sait, entre la France et l'Allemagne.

On en connaît l'origine : le 10 janvier prochain prend fin la situation privilégiée dont la France jouissait par rapport à l'Allemagne.

Notre privilège avait une durée de cinq ans à dater de la mise en vigueur du Traité de Versailles.

A la même date vient également à expiration la clause faisant bénéficier de la franchise douanière les produits des trois départements recouverts pénétrant en Allemagne.

Le moment est donc venu d'établir entre les deux pays un statut commercial.

Il faut souhaiter d'ailleurs que les conversations qui commenceront bientôt aboutissent rapidement à un accord économique de large envergure : il y va de l'intérêt des deux pays.

En attendant, il n'est pas inutile de rappeler la situation des échanges respectifs entre la France et l'Allemagne.

Contrairement à la croyance généralement partagée, la France avant la guerre vendait à l'Allemagne beaucoup plus de produits qu'elle ne lui en achetait ; l'Allemagne comptait parmi nos meilleurs acheteurs.

Depuis la guerre, cette situation ne s'est pas modifiée.

Ainsi, pour les 7 premiers mois de 1923, nous avons importé pour 463 millions de francs et exporté pour 581 millions.

En 1924, pour la même période, les échanges se sont considérablement accrus ; ils ont atteint 1.116 millions à l'importation et 2.285 millions à l'exportation.

Enfin, on saisira mieux l'importance de ces échanges avec l'Allemagne par le fait suivant : nos exportations en Allemagne représentent le 1/10 de nos exportations totales ; nos importations d'Allemagne constituent le 1/20 de nos importations totales.

Les indications qui précèdent permettent d'apercevoir combien essentielles pour notre avenir économique sont les prochaines conversations commerciales franco-allemandes.

Les Espagnols sont aux prises, au Maroc avec des difficultés considérables : leur situation apparaît comme critique.

En vain, disposent-ils d'effectifs très importants, quelque 100.000 hommes : cette abondance même accroît leurs risques.

Dans tous les cas, plusieurs de leurs principales colonnes sont ou assaillies ou cernées et, vu les difficultés du ravitaillement, il n'est guère possible de leur porter secours.

Nous n'aurons garde, en France, de nous réjouir de la défaite espagnole au Maroc.

Sans doute, la situation n'est pas la même et nous avons su éviter les lourdes fautes commises par nos voisins de la Péninsule.

N'empêche qu'on goûte peu la présence d'un foyer d'incendie à sa porte... Et quel que soit, à notre égard, l'état d'esprit des Riffains, nous devons souhaiter que la paix revienne au plus tôt dans la zone espagnole.

Il est vrai qu'on n'entrevoit guère pour un avenir prochain un dénouement décisif.

M. D.

## INFORMATIONS

### En Allemagne

Dans les chemins de fer

Le Courrier de la Bourse annonce que la nomination des neuf membres allemands du Conseil général de la Société des chemins de fer du Reich aura lieu probablement la semaine prochaine, le Conseil général devant tenir sa première séance le 25 septembre.

Dans cette séance, il sera procédé notamment à la nomination du directeur général de la Société. On s'attend à ce que la personne désignée pour ces fonctions soit le ministre des Transports, M. Cser. Il sortirait alors du gouvernement.

M. Owen Young à Paris

L'agent général pour les versements au titre des réparations, M. Owen Young, est parti samedi pour Paris.

Son secrétaire fait savoir que si les conversations que doit avoir M. Young avec les commissaires de la C. D. R. prennent une tournure favorable, celui-ci ne reviendra à Berlin qu'en compagnie de l'agent permanent, M. Gilbert.

Le colonel Dawes est resté à Berlin.

Le bureau de M. Young poursuit sans interruption ses travaux.

L'Allemagne et les gaz

Le professeur Fritz Haber, qui fut pendant la guerre chef des laboratoires de l'armée allemande, est arrivé à New-York, venant de Hambourg. Il a déclaré que l'Allemagne serait le premier pays du monde qui signerait un traité pour défendre l'emploi des gaz asphyxiants.

Le professeur Haber dit que l'Allemagne est actuellement inférieure à tous les autres pays à ce point de vue, en raison du traité de Versailles, qui lui interdit les expériences dans ce domaine.

Les nationalistes demandent que la France se reconnaisse responsable de la guerre

La Correspondance du Parti National Libéral, dont le chef est le baron de Lersner, escompte le plus grand profit d'un débat qui serait ouvert sur la responsabilité de la guerre.

Le résultat de ce débat, dit-il, serait que la France devrait se reconnaître responsable de la guerre.

En Belgique

Interviewé par l'Étoile Belge, M. Brafiano, ministre des Finances de Roumanie, actuellement à Bruxelles, a déclaré que le malentendu concernant les fonds roumains entre la Belgique et la Roumanie est aplani et que l'accord serait signé lundi.

Cet accord est intervenu à la suite de conversations avec MM. Theunis, Hymans et Lepreux, à Londres et ensuite à Genève.

Le ministre a affirmé que la Roumanie paiera tout ce qu'elle reconnaît devoir par l'accord avec la Belgique. Les deux gouvernements se sont mis d'accord pour que l'opération de liquidation se fasse à Bruxelles.

Seize millions d'Américains participent à l'essai de mobilisation

La mobilisation civile et militaire du « Defence Day » s'est déroulée dans tous les Etats-Unis sans incidents.

D'après les rapports reçus au ministère de la guerre, 16 millions de civils ont participé aux exercices militaires.

A New-York, les essais de mobilisation industrielle ont été couronnés de succès. Des télégrammes ont été expédiés dans le pays tout entier, et les réponses qui sont parvenues établissent la possibilité d'une coopération immédiate en cas de guerre. La célébration du « Defence Day » s'est terminée par la transmission par T. S. F. de discours prononcés par le général Pershing. Le commandant en chef de l'armée américaine, qui vient de prendre sa retraite a dit :

« Aucun usage de guerre ne se montre à l'horizon à l'heure actuelle, mais les tempêtes envahissent bientôt un ciel serein, et il est alors trop tard pour prendre des précautions. »

M. D.

### En Géorgie

La légation de Géorgie à Paris a reçu de la frontière géorgienne une dépêche annonçant qu'on a fait sauter les tunnels entre Batoum et Tiflis.

Le mouvement s'étend vers le nord du Caucase. L'insurrection prend un caractère général dans tout le Caucase.

### En Chine

Une mutinerie à Nankin

Le bruit court avec insistance que Chi Hsich Yuan, chef des troupes du Kiang-Su, aurait quitté le front se rendant en hâte à Nankin, où les troupes du quartier général se seraient mutinées.

Pas d'intervention des Etats-Unis

Tout en suivant de près les cours des événements en Chine, le gouvernement américain estime qu'une intervention — soit pacifique, soit armée — serait inopportune. Elle pourrait, en effet, permettre à un troisième larron de « pêcher en eau trouble » en exaltant le nationalisme.

La tactique de Tchang-Tso-Lin

D'après les dernières informations, Tchang-Tso-Ling aurait l'intention de partager son armée en deux colonnes principales, l'une marcherait dans la direction du nord-est de Pékin, par Cheng-Teh-Fou, et l'autre suivrait la voie ferrée. Toutefois, dans les milieux militaires de Pékin, on est enclin à croire que l'une de ces avances serait une feinte et que le but de Tchang-Tso-Lin est de diviser les forces de ses adversaires.

En conséquence, tout en renforçant l'armée de défense à Lanchou, les forces principales de Ou-Pei-Fou resteront probablement dans le voisinage de Pékin.

La loi martiale a été proclamée à Pékin

Pékin vit maintenant sous le régime de la loi martiale. Des pouvoirs discrétionnaires ont été confiés à la police.

Près de 60.000 soldats sont alertés, afin de pouvoir repousser l'attaque de Tchang Tso Lin, gouverneur de la Mandchourie, qu'on croit devoir être imminente.

L'insurrection du Hedjaz

Les événements de Transjordanie ne constituent qu'une partie d'un vaste plan d'ensemble dirigé par le sultan Ibn-el-Seoud contre la famille d'Husseini.

Ce plan comportait quatre opérations presque simultanées par quatre colonnes méharistes : colonne dirigée contre l'Irak, colonne dirigée sur la voie ferrée au nord de Médine, colonne dirigée sur la Transjordanie, colonne dirigée pour occuper Karjet-el-Meleh.

Il s'agit d'une opération de grande envergure puissamment dirigée et faisant porter ses efforts exclusivement sur les pays de domination britannique.

Au Maroc espagnol

Un Français, M. Harold, qui était employé à la construction du chemin de fer Tanger-Fez a été assassiné non loin de Larache. Sa femme a été amenée comme otage.

On sait que les indigènes de cette région sont en général des partisans de Raisuli.

Le gouvernement français a chargé l'ambassade de France à Madrid d'intervenir auprès du gouvernement espagnol en vue d'obtenir la mise en liberté de Mme Harold et d'assurer la protection efficace des ressortissants français dans la zone espagnole.

Une escadrille de bombardement va faire le tour de France

Vingt appareils de bombardement appartenant au 21<sup>e</sup> régiment d'aviation, ont quitté lundi matin, le plateau de Malzéville, où l'on achève les préparatifs de leur départ, pour exécuter un voyage de 3.500 kilomètres, en onze étapes, savoir : Lyon, Istres, Pau, Bordeaux, Tours, Le Bourget, Dijon, Strasbourg, Mayence, Mourmelon et Nancy.

### Un hélicoptère enlève à 1 m 10 une charge de 200 kilos

L'ingénieur Oehnichen, a, dimanche, dans la plaine d'Arbouana, près de Valentigney, en présence d'un contrôleur officiel, soulevé une charge supplémentaire de cent kilos à un mètre pendant une minute, en parfaite stabilité. Il a ensuite soulevé 150 kilos à 75 centimètres et 200 kilos à 1 m. 10. Il a établi ainsi les records mondiaux qui lui assurent une prime de 40.000 francs.

## CHRONIQUE LOCALE

### DES MOTS, DES MOTS

Des mots, rien que des mots : voilà tout ce qui constitue, au moins, jusqu'à présent, le bilan de la politique économique !

Dans une interview, un ancien ministre des finances a déclaré :

« Veut-on remédier à la crise monétaire et à la dépréciation du franc ? Là encore et par-dessus tout, il faut la sécurité, il faut la confiance, il faut l'espoir et la certitude de la paix. »

« Pour que le franc reprenne sa valeur, il faut que peu à peu, sans secousse d'ailleurs, mais par un sage et long effort, la croyance se diffuse que la France est le pays d'ordre, et chez tous les citoyens du globe, que la France est un pays d'ordre, de travail, de liberté, qu'elle est garantie contre toute agression extérieure et qu'au dedans, dans une union des intelligences et des cœurs, ses fils ne songent qu'à lui rendre son ancienne prospérité. »

« Veut-on remédier à la vie chère ? Ce n'est certes pas en multipliant les signes monétaires qu'on aboutira, mais en restituant à notre franc sa capacité d'achat. »

« Sécurité des frontières, sécurité des capitaux, ce sont deux termes parallèles d'un même problème dont la bonne ou la mauvaise solution est chaque jour enregistrée au baromètre des changes. »

« Ces deux sécurités doivent être assurées d'une manière pratique à la hauteur des faits. »

« Pour les obtenir, tout ce qui peut nous diviser doit être aboli ; tout ce qui peut nous entraîner dans les brumes d'une stérile idéologie doit être proscrit. »

A quoi rime cette déclaration ? M. Marsal qui a été ministre des finances n'a pas abouti à grand chose, et aujourd'hui encore, il se paie de grands mots, mais il n'indique aucun remède vraiment efficace pour aboutir à l'amélioration du change, et du coût de la vie.

Le ministre actuel de l'agriculture a également parlé.

Chaque dimanche, quelques ministres se croient obligés d'aller présider un banquet à la fin duquel, ils prononcent un grand et éloquent discours.

Tout naturellement, la question du change, de la vie chère est le thème favori : les convives écoutent émerveillés et applaudissent les phrases sonores qui tombent dans leurs oreilles, ce qui ne les empêche pas qu'ils sortent du banquet, ils s'empressent de dire : « C'est égal, le restaurateur qui a servi le banquet, nous a mal nourris, et a fait payer trop cher. »

Ce à quoi, si le restaurateur entend ces protestations peut répondre : « Mais, farceur, aujourd'hui c'est cher ; demain, vous avez entendu le ministre le déclarer, ce sera très bon marché. »

Donc, le ministre de l'agriculture étant, dimanche, à Arnay-le-Duc a parlé, cette fois, en faveur des agriculteurs.

Il a déclaré qu'il « fallait enrayer l'exode rural et intensifier les rendements. »

Dans ce but, le gouvernement s'efforcera de retenir les agriculteurs à la terre en améliorant les conditions de la vie rurale par des grands travaux d'intérêt collectif agricole, la construction de coopératives permettant de mettre en valeur sur place les produits du sol, le développement de réseaux ruraux d'électricité, la perfectionnement de l'ins-truction professionnelle des travailleurs du sol, la réglementation de la vente des semences, de la fourniture des engrais chimiques, des exporta-

tions des tourteaux, l'organisation de la lutte contre les épizooties.

Combien de fois ce même discours fut-il prononcé par les ministres de l'agriculture qui se sont succédés et combien de fois encore les ministres futurs débiteront-ils ce sempiternel boniment ?

C'est ce qui permettait ces jours derniers, à M. Ponsot, un défenseur du Cabinet actuel cependant, d'écrire : « Les ministres continuent la politique détestable du pain cher, de la viande chère, de la hausse des prix pour toutes les denrées alimentaires... La cote Chéron est dépassée !... »

L'éloquence de nos ministres est certainement très grande, mais on préférerait moins de paroles et un peu plus d'actes.

On sait bien, certes, que le métier n'est pas facile ; mais, alors, pourquoi promettre si on est certain de ne pas pouvoir tenir ?

Ainsi, le Gouvernement a promis de réaliser des économies : c'est urgent, le pays en a besoin, car les impôts sont de plus en plus écrasants.

Le Gouvernement s'est attelé à la tâche : réussira-t-il à faire rentrer dans les caisses de l'Etat ou, ce qui serait préférable, à laisser dans les poches des contribuables, plusieurs milliards ?

Il est probable que, là encore, le pays éprouvera quelque déception, puisqu'aussi bien, il paraît que nos impôts resteront aussi élevés qu'ils l'étaient hier ; bien plus, si nous en croyons *Excelsior*, le double décime et la taxe sur le chiffre d'affaires seront maintenus.

Encore une fois, pourquoi fit-on tant de battage contre les lourds impôts et contre le double décime, notamment, si le contribuable doit continuer à payer celui-ci ?

LOUIS BONNET.

### Le prix de la farine

M. Edouard Herriot, président du conseil, a conféré lundi matin, avec MM. Camille Chautemps, ministre de l'intérieur, et Queuille, ministre de l'agriculture. Ils ont examiné les rapports qui ont été demandés aux préfets au sujet du prix de la vente de la farine dans chaque département. Le gouvernement n'est pas encore en possession de la totalité des rapports.

Un conseil de cabinet, consacré à une nouvelle étude des problèmes économiques, se tiendra au Quai d'Orsay, jeudi prochain, à 4 heures de l'après-midi.

### Enseignement Primaire Supérieur

M. Mauvezin, instituteur-adjoint à l'École Primaire Supérieure de Martel, est délégué, pendant l'année scolaire 1924-25, dans les mêmes fonctions (ordre des sciences) à l'École Primaire Supérieure de Vic-Bigorre.

M. Pouzargues, élève de 4<sup>e</sup> année à l'École Normale de Toulouse, est délégué pendant l'année scolaire 1924-25 dans les fonctions d'instituteur-adjoint, ordre des lettres, à l'École Primaire Supérieure de Martel.

### Mouvement du Personnel

Par décision préfectorale, les instituteurs et institutrices qui suivent, sont nommés pour prendre fonctions le 1<sup>er</sup> octobre :

Mme Verhac, en congé, à Cazillac ; M. Lescole, d'Aynac, à Ladirat (Terrou) ; Mme Lescole, de Thémènes, à Ladirat (Terrou) ; Mlle Salanié, de Fontanes-Lunegarde, à Thémènes ; Mme Puechal, de St-Hilaire-Bessones, à Escayrac ; Mme Bessières, de Guirande-Felzins, à Felzins ; Mme Herbouse, du cadre de la Dordogne, à Durban (Pradelles) ; Mlle Mayadou, de Pontverny, à l'Hôpital-St-Jean ; Mlle Devès, du cadre du Tarn, à Pontverny (Calviac) ; Mlle Glédines, du cadre de Seine-et-Oise, à Fontenac ; Mlle Breil, de St-Jean-de-Laur, à Gaillac (Cajarc).

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie en date du 15 septembre ont été délégués, provisoirement et jusqu'à nouvel ordre :

M. Portal, élève-maitre sortant de l'E. N., à Aynac (adjoint) ; M. Bouzou, élève-maitre sortant de l'E. N., à Lacave ; M. Léonard, élève-maitre sortant de l'E. N., à St-Laurent-Lolmie ; M. Fumat, instituteur, rentrant du service militaire, à Felzins ; M. Monteil, instituteur de Prudhomat, à St-Pantaléon ; M. Chambaud, ex-élève-maitre, rentrant du service militaire à Marcihac ; Mlle Lasoux, institutrice de Montlauzun, non installée, à Fontanes-Lunegarde ; Mlle Valen, élève-maitresse, sortant de l'École normale, à Guirande-Felzins ; Mme Rigal, née Balagayrie, intérimaire de guerre régulièrement classée, à Montlauzun.

### Lycée Gambetta

M. le Proviseur du lycée de Cahors a l'honneur de rappeler aux familles que la rentrée des classes a été fixée au mardi 30 septembre pour les internes et au lendemain mercredi à 8 heures pour les externes. Il se tiendra à la disposition des familles tous les jours, de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 heures, sauf le dimanche.

## EN CHASSE !

Nos chasseurs sont intrépides : la hauteur des coteaux ne les effraie pas. Ils grimpent comme des lapins mais, malheureusement, quand ils sont arrivés au faite de la montagne, ils s'y trouvent seuls... et ont le temps de s'éponger. Les lapins sont descendus dans la plaine.

Pan ! Pan ! on entendait des coups de fusil nombreux, dimanche, mais la chronique ne dit pas s'il a fallu mobiliser un camion pour porter le gibier !

Eh ! quoi ! C'est du sport, du sport sain, que diable. Et tant pis si le lapin ne veut pas montrer le bout d'une oreille.

Ainsi, raisonnent les plus philosophes des chasseurs de notre ville ; ceux-là ne vont pas spécialement à la chasse pour le plaisir de tuer, de détruire le gibier.

Fi donc, disent-ils, de ces bourreaux qui ne rêvent qu'hécatombes et qui, poursuivant lièvres ou perdreaux, passent partout, démolissent les palissades, commettent toutes sortes de dégâts dans les propriétés.

Il y en a bien de cette bourre-là, dans nos pays ; mais, somme toute, ils ne vont pas aussi fort, quand même, que ces chasseurs enragés dont parlaient les journaux.

« La Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales vient de saisir le ministre de l'agriculture des agissements de braconniers qui, pour chasser l'isard, ont installé des mitrailleuses sur les massifs du Lanoux. Sept chamois ont été massacrés ; des troupeaux de vaches en pacage se sont enfuis et les bergers effrayés par les rafales de mitraille, ont dû s'abriter derrière des rochers. »

Hein ! qu'en pensent les nemrods du St-Hubert Quercinois ? Ce sont des agneaux, des sentinaux à côté de ces sanguinaires chasseurs perpignanais !

A coup de mitrailleuses ! Mais si Tartarin revenait, il s'armerait d'un 75.

Eh parbleu ! Est-ce que les pêcheurs qu'on classe parmi les révérends, les doux, les maniaques de la patience et de l'austérité, ne comptent pas dans leur groupe, des individus qui, pour être certain de rapporter du poisson, n'hésitent pas à lancer des grenades dans l'eau, provoquant ainsi la destruction de cinquante de poissons ?

Il faut ajouter que cette catégorie de destructeurs de gibier de terre ou d'eau est plutôt rare.

Plus nombreux — et c'est heureux — sont les bons bougres qui, la pipe au bec, vont sur les routes, escaladent les vallons, pour trouver un lapin, ou s'installent sur les rives du Lot pour accrocher un goujon.

Ceux-là aiment la facétie, et ne dédaignent pas de s'amuser, de rire un brin.

Une bonne blague qui est classique, mais qui réussit très souvent nous a été contée. Il s'agit de fabriquer un lapin ou un lièvre avec de la paille et de le placer à un endroit un peu caché, sous une souche. Selon l'habileté de celui qui a fabriqué ce gibier tout à fait innocent, le chasseur novice, naïf, a l'illusion complète que c'est un lapin ou un lièvre au repos.

Les copains du chasseur font signe et murmurent : « Chut ! vite, vite ! »

Pan ! pan ! les deux coups de fusil sont lâchés ; le gibier ne bouge pas ! « Touché ! » crie l'heureux nemrod, qui se précipite, gibecière ouverte pour prendre l'animal.

Tête, non pas de l'animal, mais du chasseur qui ne manque pas de rire de la bonne farce que les copains lui ont faite.

In petto, il jure qu'il rendra la monnaie de la pièce quand l'occasion se présentera.

Et l'occasion se présente toujours ! La gaité ne perd jamais ses droits. Ne vaut-il pas mieux rire ainsi d'une bonne farce inoffensive, que d'aller, à coups de mitrailleuses, massacrer du gibier, au risque même de tuer des passants qui peuvent se trouver dans la zone traquée ?

LOUIS BONNET.

### Gendarmerie

MM. Clary, Henri, Pierre, ex-brigadier, et Hermen (Louis-Théodore) ex-soldat, proposés par la Compagnie du Lot, sont admis dans la gendarmerie (arme à pied), et affectés à la 13<sup>e</sup> légion.

### Recette ruraliste

M. Lacoste, receveur ruraliste de 2<sup>e</sup> classe à Albas, est nommé à Cresensac.

### Cantonier

Par arrêté préfectoral en date du 13 septembre, M. Lamole est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe, sur le chemin de grande communication n° 26, en résidence à Lacabrette (Cne de Castelnaud).

### Commission départementale

La Commission départementale a statué sur les affaires suivantes : Commune de Lunan, réparations aux écoles : 600 francs accordés. Commune de St-Chamand, réparations aux murs de clôture de l'école de garçons. Accordé 300 fr.

Commune de St-Michel-Loubéjou, réparation et agrandissement du lavoir communal. Accordé 300 fr.

Commune de Mercuès, clôture du cimetière ; demande de subvention. Accordé 500 fr.

Commune de Beaumont-Bretonneux, chemin rural de Fontalbas à Carbonnières. Demande de reconnaissance. Adopté.

Commune de Labathude, chemin rural de Labarnardie ; reconnaissance. Adopté.

Commune de Rocamadour, chemin rural de l'Ouysses. Reconnaissance. Adopté.

Commune d'Aynac, chemin rural de Méjanassère à Créménouse. Reconnaissance. Adopté.

Commune d'Alvignac. Reconnaissance, chemin rural de Crozillé. Adopté.

Commune de Ste-Colombe, chemin rural de Maurel à Lavitarelle. Demande de subvention. Accordé 8.000 fr.

Commune de St-Laurent-les-Tours et de Latouille-Lentillac, chemin de la Pescalerie, Crayssac, Rougès, de Latouille à Ladirat, de Corn et de Latouille à Fontbonne ; subvention demandée. Accordé 16.000 fr.

Commune de Baladou, chemin rural de Pomie ; demande de subvention. Accordé 1.815 fr.

Rivière du Célé ; demande d'autorisation d'usine présentée par la Société des Tannins français, 80, rue Taïhout, Paris. Avis favorable.

Voiture automobile-ambulance. Fixation du prix des transports. Demande de M. Bénestébe. La Commission fixe à 1 fr. 50 par kilomètre le prix de transport des malades indigents, de leur domicile à l'hôpital, sous réserve que ce prix sera revisable annuellement.

M. Gayet est désigné pour faire partie de la Commission prévue par la loi du 31 août 1924, réglant les conditions de la fixation des prix limites des produits de la moulture du blé.

### Le rationnement de l'eau

Ainsi que nous l'avions annoncé, le rationnement de l'eau dans la ville de Cahors aura lieu pendant 3 jours, en raison de l'exécution des travaux de réparation à la fontaine des Chartreux.

Depuis mardi, les fontaines sont ouvertes : le matin de 7 à 8 heures pour le quartier Labarre, de 8 à 9 heures pour le quartier bas de la ville.

Le soir, de 5 à 6 heures pour le quartier Labarre et de 6 à 7 heures pour le bas quartier de la ville.

### Pisciculture

Nous apprenons que, conformément au vœu émis par la Société de pisciculture de Cahors un bief de 8.100 mètres de longueur est attribué à cette société sur la rivière du Lot.

Ce cantonnement de pêche s'étendra depuis le barrage de Lacombe (Larroque-des-Arcs) jusqu'au barrage de Labéraudie.

Le cantonnement de pêche attribué jusqu'ici à la Société cadurcienne de pisciculture comprenait un parcours de 4.100 mètres.

L'adjonction d'un nouveau bief à celui qui était concédé à la société se justifie non seulement par le nombre toujours croissant de ses membres mais encore par les sacrifices de plus en plus importants qu'elle s'impose chaque année en vue du repeuplement de la rivière.

### Inauguration du monument Bourseul

Le dimanche 12 octobre, à l'occasion de l'inauguration du monument Charles Bourseul, inventeur du téléphone, la ville de Saint-Céré organise de grandes fêtes dont le programme sera publié ultérieurement.

Un grand banquet présidé par M. le ministre des P. T. T. sera servi à midi, sous les préaux de l'École Supérieure des garçons ; le prix de la carte d'entrée est fixé à 20 francs. Les personnes désireuses d'assister à ce banquet devront envoyer le montant de leur adhésion avant le 6 octobre, terme de rigueur, à M. Cayrol, instituteur à Saint-Céré. Pour recevoir la carte d'entrée par poste, ajouter 0,25. — Le Comité.

Fédération des Associations agricoles du Lot

La Fédération des associations agricoles du Lot, invite tous les groupements viticoles et viticulteurs des cantons de Luzech, Puy-l'Evêque, Cahors, Catus, Montcuq, etc., à participer au concours agricole départemental qui se tiendra à Gourdon les 3, 4, 5 et 6 octobre.

A cet effet, les viticulteurs voudront bien envoyer des échantillons nombreux de leur excellent vin de Cahors dont la réputation exige une présentation à toutes les manifestations agricoles, industrielles et commerciales.

(Il ne sera jamais fait assez de publicité en faveur des vins de Cahors). Les échantillons (2 bouteilles par année) seront adressés avant le 3 octobre à M. le Commissaire général du concours, Mairie de Gourdon.

Le Président de la Fédération, FRÉJAVILLE.

### Mairie de Cahors

La Municipalité, préoccupée de restaurer l'antique prestige de Cahors, a chargé M. Bosc instituteur de recueillir les appréciations, jugements et impressions des écrivains de tous les siècles, depuis Dante jusqu'à Valéry Larbaud et Lucien Fabre qui ont parlé de notre ville. Il s'agit de préparer un recueil de références de Cahors, pour attirer les amateurs du noble passé. Il s'agit d'offrir la caution des lettres au tourisme incertain que le Quercy appelle. Tous ceux qui auront découvert au cours de leurs lectures quel-

que phrase visant Cahors voudront bien collaborer à cette entreprise en adressant la citation par eux trouvée, à M. Bosc, instituteur à Cahors. Une récompense est promise pour la publication de l'ensemble des recherches.

### Fête de la Citadelle

La jeunesse de la Citadelle avait organisé dimanche et lundi la fête du quartier. Rien n'avait été négligé pour faire bien, mais les organisateurs n'avaient pas espéré que leur fête obtiendrait un si vif succès.

Sur la petite place de la Citadelle, dans la rue des Soubirois, de St-Barthélémy, les couples de danseurs et les spectateurs s'écrasaient littéralement.

Mais l'amour de la danse l'emportait et jusqu'à minuit, dimanche et lundi, la foule des danseurs fut énorme et se livra à son plaisir favori avec un excellent orchestre.

Nos félicitations aux organisateurs.

### Vol de poules

Le nommé Faurie Martial, propriétaire aux Sept-Ponts (commune du Montat), avait offert l'hospitalité aux époux Salingre, qu'il ne connaissait pas.

Ceux-ci s'emparèrent de deux poules appartenant à Mme Granou, débitante aux Sept-Ponts, firent cuire ces poules et les mangèrent chez Faurie.

Plainte a été portée contre eux. Mais les époux Salingre ont pris la fuite ; quant à Faurie, il sera poursuivi pour recel.

### Vol

Les nommés Aureillo Angelo, et Faustino Joachim, d'origine espagnole, mineurs à St-Pantaléon, sont inculpés de vol de cheddite au préjudice de M. Beynetou, contremaître à la ligne Cahors-Moissac.

Une instruction se poursuit, rassemblant les charges pesant sur ces inculpés.

L'auteur d'un attentat criminel

Des renseignements pris à source sûre, il résulte que l'auteur de la tentative de déraillement commise le 23 juillet 1923, sur le territoire de la commune du Montat, au kilomètre 606, et qui n'avait pu encore être découvert, ne serait autre que le jeune Vêrines Louis.

Des charges sérieuses pesant sur Vêrines, chef de la bande de Flaugnac ; une nouvelle instruction se poursuit.

On sait que ce jeune malfaiteur a été condamné par les tribunaux pour enfants de Gourdon et de Figeac et par les cours d'assises de la Corrèze et du Lot.

Une traverse de chemin de fer avait été placée sur les rails de la ligne Cahors-Toulouse, dans une intention criminelle, qui n'eût pas lieu par suite du chasse-pierres qui écarta cette traverse.

### En correctionnelle

M. le juge d'instruction vient de rendre une ordonnance renvoyant devant le tribunal correctionnel tous les inculpés et recéleurs du vol d'essence commis au préjudice de M. Bénestébe.

Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes de 1925

L'Exposition des Arts Décoratifs s'ouvrira à Paris au printemps 1925, sur l'Esplanade des Invalides, le pont Alexandre III et les Jardins du Cours-la-Reine.

Elle occupera le Grand Palais tout entier et les rives de la Seine, du pont de la Concorde au pont de l'Alma.

L'Exposition s'étendra à tous les Arts décoratifs appliqués à l'Architecture, au Mobilier, à la Parure, à l'Enseignement, aux Arts du Théâtre, de la Rue et des Jardins.

L'Exposition des Arts décoratifs et industriels modernes constituera une importante manifestation artistique, comprenant tous les domaines, et nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt que présentera cette manifestation.

L'Exposition des Arts décoratifs émet des Bons à Lots de 50 francs qui présentent des avantages considérables. Les tirages sont dotés de gros lots de 500.000 francs, de 100.000 francs et 50.000 francs. En outre, tous les Bons non sortis aux tirages seront remboursés à 50 francs, leur prix d'achat.

Les Bons de l'Exposition procurent, de plus, à leurs possesseurs des réductions importantes pour les voyages en chemin de fer.

A ces réductions de tarifs s'ajoute également une augmentation de la validité des billets ordinaires.

Chaque bon donne droit à 20 tickets d'entrée à l'Exposition d'une valeur de 2 fr. 50 chaque, soit au total un nombre de tickets représentant le prix d'achat du Bon.

Les souscripteurs bénéficient, en outre, d'une réduction de 25 à 50 0/0 dans les principaux spectacles de Paris et d'une réduction générale de 25 0/0 dans tous les spectacles à l'intérieur de l'Exposition.

Nous signalons à nos lecteurs que le prochain tirage des Bons à Lots de l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels Modernes a lieu le 15 octobre 1924.

En raison du petit nombre de Bons qui se trouvent encore disponibles, personne ne doit retarder plus longtemps l'achat du Bon susceptible de gagner le gros lot de 500.000 francs.

On trouve des Bons dans les banques, les trésoreries générales, les recettes des finances, les perceptions et les principaux bureaux de poste.

### Accident

En effectuant la mise en place d'un bassin en tôle à la station thermique de l'usine à gaz, M. Antoine Bousquet, 45 ans, électricien, s'est blessé assez grièvement. Aidé par d'autres ouvriers, il voulait faire glisser le lourd bassin sur un rail, qu'il tenait à cet effet de la main gauche. Par suite d'une fausse manœuvre, M. Bousquet eut la main prise et écrasée entre le rail et un poteau de bois.

M. le docteur Malbec donna les premiers soins au blessé, qui ne pourra reprendre son travail que dans une quinzaine de jours.

### Probité

M. Delmas a trouvé sur la place du Théâtre une montre en acier qu'il tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

### A qui la broche ?

Une broche a été trouvée sur la terrasse du Café de Bordeaux où on peut la réclamer.

### Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 1<sup>er</sup> au 6 septembre, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 2 hommes, 2 femmes. Interlocaux : 26 hommes, 5 femmes. En extra : 3 hommes. Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme. Offres d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 3 femmes.

### Foire du 13 septembre 1924

La foire du 13 septembre a été peu importante. Cours pratiqués : Bœufs gras, 210 à 230 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, 190 à 210 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, 4.500 à 6.000 fr. la paire ; vaches de travail, 3.500 à 4.500 fr. la paire ; bouvillons, 2.000 à 3.000 fr. la paire ; porcelets, 150 à 200 fr. pièce, suivant la grosseur ; moutons gras, 2 fr. 30 ; agneaux, 2 fr. 50, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage 210 à 310 fr. pièce, suivant la grosseur et la qualité ; poules grasses, 3 fr. 20 ; poulets, 3 fr. 40 ; lapins domestiques, 1 fr. 70 ; canards, 3 fr. 20 ; le tout le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; pigeons, 5 fr. la paire. Rien d'important à signaler.

### Chronique des Théâtres

#### LA-HAUT

##### La Nouvelle Opérette

LA-HAUT est l'une des dernières opérettes de Maurice Yvain, le musicien de *Ta Bouche* ; LA-HAUT s'est joué pendant 500 représentations à Paris ; LA-HAUT c'est de la gaieté et de la jolie musique réunies ; LA-HAUT peut être entendu par tous. LA-HAUT sera joué le Lundi 22 Septembre au Théâtre Municipal.

### A LA MUSE

Je veux te voir du haut des voûtes éthérées Descendre à mes côtés, ô douce majesté, Et venir m'abriter de ton aile azurée Comme l'arbre en juin couvre l'épi de blé.

Je veux entendre encore ta parole sacrée, Je veux te voir encore pensive à mes côtés Laisser tomber les mois de ta bouche adorée Dans la molle tiédeur des douces nuits d'été.

Reviens, Muse, ton ombre effaçant les étoiles, Effleurer l'herbe en fleurs des longs plus de [les voiles] Et prendre dans ta main la mienné, ô Dêité ; Et m'emporter encore aux champs où sont [les astres] Où tout s'évanouit : la joie et les désastres Et les heures devant la sombre éternité. R. COLY.

### Arondissement de Cahors

#### Les Arques

Le monument aux morts. — Ainsi que nous l'avons indiqué, c'est dimanche prochain, 21 septembre, qu'aura lieu la cérémonie de l'inauguration du monument aux morts de la Guerre.

La fanfare de Luzech — et non celle de Salviac comme il a été dit par erreur — prètera son concours à cette cérémonie.

#### Cénévières

Dissolution du conseil municipal. — Ainsi que nous l'avons annoncé, le conseil municipal de Cénévières est dissous, cette assemblée n'ayant pu, malgré toutes les tentatives faites, procéder à l'élection d'un maire en remplacement de M. Soulié, démissionnaire.

Par un deuxième décret présidentiel, une délégation spéciale est instituée à Cénévières pour remplir les fonctions du conseil municipal. Cette délégation est composée de M. le docteur Edouard Couderec, de M. Marcel Colomb et M. Ephraïm Para, tous deux mutilés de guerre.

#### St-Pantaléon

Nécrologie. — Samedi matin, à 10 heures ont eu lieu les obsèques de notre regretté instituteur, M. Chapou, décédé à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Toute notre population et un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices de notre canton assistaient à cette cérémonie funèbre.

Le cercueil disparaissait sous les nombreuses couronnes qui avaient été offertes par le corps enseignant et les amis du défunt.

Au cimetière, M. Garrigou, directeur de l'école de Montcuq, et M. Planacassagne ont dit un dernier adieu au cher disparu.

Nous prions sa femme, ses deux enfants, son vieux père et sa vieille mère, ainsi que toute sa famille, de vouloir bien agréer nos plus sincères et émus condoléances. — C. R.

### Sauzet

Foire. — Notre dernière foire, favorisée par un temps superbe, a été importante, malgré les travaux de la saison.

Les cours se maintiennent sur les animaux de boucherie, tandis que les prix se sont ralentis sur les attelages du commerce.

Bœufs de gros attelages, de 6.000 à 6.500 fr. ; bœufs de travail de 5.000 à 5.800 fr. ; bœufs de commerce de 3.800 à 5.000 fr. ; bouvillons, de 2.000 à 2.800 fr. la paire.

Bœufs gras, de 200 à 220 fr. les 50 kilos, poids vif ; moutons gras, de 4.50 à 5 fr. ; veaux, de 5 à 5,50 ; agneaux, de 4,50 à 5 fr. le kilo ; brebis d'élevage, de 100 à 180 fr. ; petits porcs, de 150 à 320 fr., suivant grosseur.

Poules et poulardes de 3,50 à 4 fr. ; poulets, 5 fr. lapins domestiques, 1,75 ; le tout le demi-kilo ; pigeons, de 6 à 7 fr. la paire ; dindes, de 40 à 50 fr., la paire ; oies communes, de 50 à 60 fr. ; canards à engraisser de 40 à 45 fr. la paire ; œufs, 4 fr. la douzaine.

Lièvres, 7 fr. le kilo ; lapins, de 5 à 6 fr. pièce ; perdreaux, de 5 à 6 fr. pièce.

Jardinage et légumes vendus à des cours élevés. Melons, de 1 à 2 fr. la pièce.

### Duravel

Concours agricole. — Le concours agricole qui s'est tenu à Duravel a eu une importance particulière tant par la diversité des produits exposés que par leur qualité. L'exposition de l'espèce bovine a été surtout remarquable par la qualité des sujets présentés. Jamais on n'avait vu un lot aussi important de vaches de race limousine et garonnaise.

A l'issue du concours, M. Lafont, directeur des services agricoles du Lot, a exposé, devant une salle comble, les obligations qu'impose la loi de 1922 sur les accidents du travail en agriculture. Il a fait ressortir combien cette loi sera onéreuse pour les agriculteurs, mais avec son éloquence habituelle, M. Lafont a montré combien cette loi était nécessaire pour la protection de l'ouvrier agricole. Il aura les mêmes garanties que l'ouvrier travaillant dans une exploitation commerciale ou industrielle. Les ouvriers agricoles n'auront donc plus les mêmes raisons pour abandonner l'exploitation agricole. Pour se garantir contre cette loi, les agriculteurs doivent se tourner vers l'assurance aux compagnies privées ou former des mutualités-accidents communales avec affiliation à la caisse régionale et nationale.

M. Barrier, directeur du bureau d'études sur les engrais par la potasse d'Alsace, a succédé à M. Lafont et fait ressortir l'avantage que trouveront les agriculteurs du Lot en intensifiant l'emploi de ces sortes d'engrais.

Dimanche, en présence d'une nombreuse assistance, a eu lieu la distribution des récompenses sous la présidence de M. le secrétaire général du Lot, et de MM. Bouat, député et Calmels, conseiller général et directeur de l'Office agricole du Lot. Tour à tour, MM. Calmels, Bouat et M.

individu, sous le nom de Batut, et, en outre, pour flouterie d'aliments et escroquerie à Carbone.

Enfin, le parquet de Toulouse est saisi d'une nouvelle plainte pour vol. A la suite de la Commission rogatoire adressée au Juge d'instruction de Cahors, dans l'affaire de distribution de dividendes fictifs, M. Marty a été entendu et le dossier a été communiqué à son défenseur, M. Crevoisier, avocat au barreau de Figeac.

Il est à supposer que cette affaire sera jugée devant notre tribunal fin novembre ou commencement décembre.

**Accident de travail.** — En mettant en marche une pompe, le jeune Lafage, ouvrier mécanicien au garage Pons et Arnal a eu le majeur de la main gauche écrasé par un engrenage.

M. le Dr Estève appelé à lui donner des soins dut pratiquer l'extraction douloureuse de l'ongle.

**Accident de la route.** — M. Daniel Rustan, négociant, rentrait, vendredi soir, à Figeac, avec un lourd chargement de champignons, lorsqu'à la descente de Pontaubard le cheval prit peur, fit un écart et s'abattit.

Relévé, on constata qu'il avait une patte brisée.

L'animal a été abattu.

**Les boulangeries seront fermées le lundi.** — En exécution de l'arrêté préfectoral en date du 11 septembre courant, les boulangeries de Figeac seront fermées le lundi de chaque semaine.

Lorsque ce jour coïncidera avec un jour de foire, la fermeture sera reportée au mardi.

**Tribunal correctionnel** (Audience de vacances du 13 septembre). — Présidence de M. H. Malrieu; MM. Sauvêtre et Couybes, juges; M. Tiffon, ministère public.

Le Tribunal se constitue, au début de l'audience, en tribunal pour enfants et adolescents. Le huis clos est prononcé.

A l'ouverture publique, des délits de chasse motivent des condamnations à 100 fr. d'amende.

Vient ensuite une affaire de délit de pêche. Le public nombreux, assiste à une véritable joute oratoire entre le ministère public, qui soutient avec ardeur l'accusation, et M. Crevoisier, avocat du prévenu, qui plaide avec fougue non coupable.

Le Tribunal suspend l'audience pendant vingt minutes, puis prononce l'acquiescement.

**Lissac-et-Mouret**

**Fête locale.** — Nous apprenons qu'un groupe de jeunes gens de notre commune a décidé de célébrer cette année la fête locale avec un éclat inaccoutumé.

Déjà, des préparatifs ont été faits dans ce but et la dernière main est mise au programme des réjouissances que nous publierons incessamment.

Cette fête a été fixée aux 11, 12 et 13 octobre prochain.

**Terrou**

Une rixe. — Le 14 septembre, deux italiens se trouvaient dans l'auberge Lafage à Terrou. Pour un motif futile, ils en vinrent aux mains. L'un d'eux reçut un coup de pied qui lui cassa la jambe. Le blessé a été transporté à Saint-Céré pour y recevoir les soins nécessaires.

**St-Pierre-Toirac**

Bureau de poste. — Notre municipalité fait exécuter en ce moment des réparations à la salle de la mairie, au rez-de-chaussée, et au bureau de poste qu'on a placé au premier étage. La boîte aux lettres sera à côté de la porte d'entrée.

**Arrondissement de Gourdon**

**Gourdon**

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal de Gourdon, réuni sous la présidence de M. Davidou, maire, a adopté la lecture du procès-verbal de la dernière séance et a procédé à la nomination d'une commission pour la révision des évaluations foncières.

**Caniac**

**Foire.** — Notre foire de septembre tombant au moment où les dépiqua-

ges ne sont pas encore terminés n'a pas eu l'importance qu'elle aurait dû avoir. Le foirail des bêtes à laine était peu garni d'animaux. Néanmoins, il s'est traité plusieurs affaires aux cours suivants :

Brebis de troupeau, de 190 à 195 et 210 fr.; agnelles de belle venue, de 140 à 150 fr.; bécasses, de 170 à 180 fr.; jeunes moutons pour la monte, de 170 à 180 fr. pièce.

Le foirail aux bœufs était aussi peu garni. Quelques rares transactions, qui ne sauraient constituer un cours de base.

Pas d'oisons, ni de canetons, ni de volaille.

La laine du pays en suite s'est achetée à raison de 9 fr. le kilo.

Oufs, 4 fr. la douzaine.

**Dégagnac**

**Stupide amusement.** — Dans la nuit qui a suivi le conseil de révision, des noctambules, en guise d'amusement, ont amoncelé, au milieu de la place, tous les véhicules, outils divers, marmites et autres objets que les habitants, en l'absence d'une police des places et des rues, ont pris l'habitude de laisser traîner devant leurs portes ou stationner à demeure sur la voie publique.

Espérons que cette mauvaise plaisanterie, qui a amené la casse de plusieurs objets, ne se renouvelera pas.

Mais on ne peut approuver que certains habitants laissent tout à l'abandon sur la voie publique, car, Dégagnac ne jouissant pas encore des bienfaits de l'éclairage public, cela rend la circulation difficile et même dangereuse. Plusieurs en ont fait l'expérience.

**Payrac**

**Conseil municipal.** — Réuni sous la présidence du docteur Constant, maire, le conseil a d'abord réglé les affaires courantes, savoir : l'approbation des comptes d'assistance médicale gratuite, la révision du traitement du receveur municipal, la nomination des classificateurs pour les nouvelles évaluations foncières à commencer dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain, conformément à la loi du 22 janvier 1924.

Le conseil a ensuite, à l'unanimité des membres présents, décidé d'accorder des primes de natalité. Ces primes seront attribuées à chaque famille ayant deux enfants vivants et qui les demandera à la naissance du troisième. Elles seront de 100 fr. au troisième enfant, avec progression de 100 fr. à chacun des suivants. Il faut espérer, comme l'a laissé entendre le docteur Constant, que ces primes produiront un double effet excellent : l'augmentation des familles nombreuses d'une part et la diminution de la mortalité infantile d'autre part.

Nous félicitons vivement notre conseil d'avoir pris cette décision.

Le conseil s'est récemment préoccupé de la question de l'électrification de notre localité. Plus il ira vite dans cette voie, plus il donnera satisfaction à la population.

**St-Germain**

**Election au Conseil d'arrondissement.** — Dimanche a eu lieu l'élection du Conseiller d'arrondissement du canton de St-Germain.

M. Baldy, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais, candidat du Bloc des Gauches, a été élu par 708 voix sur 1421 inscrits ; il était seul candidat.

Voici les résultats par communes :

Communes	Volontés	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	M. Baldy	Divers
Concorès	156	16	140	134	6
Frayssinet	130	13	117	117	0
Lamothe-Cassel	33	1	32	32	0
Montamel	37	2	35	30	5
Peyrilles	30	20	70	70	0
St-Chamand	91	8	83	80	3
St-Germain	159	24	135	116	19
Soucirac	48	4	44	44	0
Ussel	40	2	38	38	0
Uzech	61	7	54	47	7
	845	97	748	708	40

**St-Germain**

**Election au Conseil d'arrondissement.** — Dimanche a eu lieu l'élection du Conseiller d'arrondissement du canton de St-Germain.

M. Baldy, maire de Frayssinet-le-Gourdonnais, candidat du Bloc des Gauches, a été élu par 708 voix sur 1421 inscrits ; il était seul candidat.

Voici les résultats par communes :

Communes	Volontés	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	M. Baldy	Divers
Concorès	156	16	140	134	6
Frayssinet	130	13	117	117	0
Lamothe-Cassel	33	1	32	32	0
Montamel	37	2	35	30	5
Peyrilles	30	20	70	70	0
St-Chamand	91	8	83	80	3
St-Germain	159	24	135	116	19
Soucirac	48	4	44	44	0
Ussel	40	2	38	38	0
Uzech	61	7	54	47	7
	845	97	748	708	40

**Caniac**

**Foire.** — Notre foire de septembre tombant au moment où les dépiqua-

mesurai ce que l'amour de « l'épouse » aurait pu, aurait dû être pour moi ; je me sentis si meurtri, si triste, si solitaire... A ce moment les paroles de l'hymne me revinrent à l'esprit et, pour échapper à mes cruelles pensées, je me mis à en réciter les vers... Soudain, la vision évoquée par le texte se trouva transposée pour moi sur le plan sonore... Exactement comme autrefois je voyais toutes les gradations d'un coucher de soleil que je fixais ensuite sur la toile, j'entendis toute la gamme des harmonies du soleil couchant. J'éprouvai la même sensation, « d'aiguilles » au bout des doigts que je ressentais quand l'inspiration me venait et que je saisissais mes pinceaux et ma palette ; alors je jouai le thème du coucher de soleil, puis celui du crépuscule, je lançai le cri d'appel, de foi et de paix ! La mélodie est composée de ces divers éléments : telles les études que je faisais pour un tableau ; c'est pourquoi, avant que la mélodie ne se précisât, vous avez entendu des tâtonnements et des variantes ; je ne cherchais pas à me rappeler mais à coordonner les divers thèmes en leur forme définitive. Je suis bien heureux que cette musique vous plaise ; peut-être pourrez-vous la transcrire. Si vous jugez ce morceau digne d'être interprété

par votre voix, je vous accompagnerais.

Jane pleurait doucement et une larme tomba sur la main de Garth. En un instant, il fut à genoux devant elle :

— Jane, qu'y a-t-il, ma chérie ? Ai-je dit quelque chose qui vous a troublée ? Dieu, que ne puis-je voir son visage !

Elle maîtrisa son émotion et répondit sur un ton naturel, en le forçant à s'asseoir :

— Ah ! mon amour, ce n'est qu'une grande joie ! Appuyez-vous contre moi et j'essaierai de vous l'expliquer ; vous avez composé un chef-d'œuvre ; non seulement votre femme sera heureuse et fière de chanter votre musique, mais toutes les femmes qui aiment l'art voudront aussi l'interpréter. Vous rendez-vous compte, Garth, de la signification de ce don : la faculté créatrice était si forte en vous que, trouvant une issue fermée, elle a jailli dans une autre direction. Miracle ! voici un nouveau champ du monde extérieur qui s'ouvre à votre activité artistique.

Garth passa sa main sur le cher visage humide encore des larmes d'actions de grâces et dit :

— Je ne me soucie pas des appréciations des autres ; je veux m'occuper de ma femme... uniquement.

— Je le sais mon amour et elle est toute à vous, mais ce sera son devoir et sa joie de vous faciliter l'accès à cette voie nouvelle. Imaginez, Garth, quel plaisir nous éprouverons quand la musique de vos hymnes emplira les voûtes de vieilles cathédrales ; quand nous entendrons dans les concerts les plus beaux talents s'efforcer de rendre exactement vos romances. Quelle noble satisfaction de faire vibrer les cœurs, d'éveiller les âmes aux rêves harmonieux !

Garth leva la tête et demanda :

— Est-ce vraiment aussi bon ?

— Très cher, je ne vous dirai qu'une chose : la première fois que je vous ai entendu chanter ce morceau, je n'avais pas la plus lointaine idée que vous en fussiez l'auteur et je me suis dit : je n'ai jamais rien entendu de plus beau.

— J'en suis heureux, dit Garth simplement, et maintenant changeons de sujet : Jane, le présent est trop merveilleux pour nous laisser le loisir de songer à l'avenir. Parlons du présent.

Jane sourit et ce fut le sourire de l'épouse, mystérieux, tendre, d'acquiescement et d'abandon de soi ! Elle se pencha et appuya sa tête sur la main de Garth.

— Oui, mon amour, nous parlerons de l'instant présent si vous le souhaitez ; commencez !

— Regardez la maison et décrivez-la moi telle qu'elle apparaît sous le clair de lune.

— De teinte grise, suggérant des sensations de calme, de sécurité, d'intimité.

— Y a-t-il des lumières aux fenêtres ?

— Oui, la bibliothèque est éclairée comme quand nous l'avons quittée ; la bow-window est grande ouverte ; la lampe sur son piédestal de cuivre, coiffée de l'abat-jour de soie rouge, projette une chaude clarté dans toute la pièce. Puis j'aperçois la lueur d'une bougie dans la salle à manger ; Simpson doit ranger son argentier... Il y a aussi de la lumière dans la chambre du levant... Je vois Margery aller et venir... Elle paraît occupée à mettre la dernière main aux arrangements... Votre chambre aussi est éclairée... Margery y pénètre par la porte de communication... Je l'aperçois immobile au milieu de la pièce donnant un coup d'œil circulaire afin de s'assurer que tout est en place. Cher vieux cœur fidèle ! Comme il est doux, Garth, d'être chez nous, ce soir, entourés et servis par des serviteurs dévoués.

— Je suis heureux que vous sentiez ainsi ; je craignais un peu que vous ne regrettiez de ne pas avoir une lune de miel ordinaire. Et pourtant, non, je n'étais pas vraiment inquiet à ce sujet... ni à aucun sujet... Etre réunis tous deux enfin ; c'était notre unique désir, n'est-ce pas, ma femme ?

— Je ne souhaitais rien d'autre. Une horloge sonna neuf heures.

— Chère vieille horloge, dit Garth, je l'entendais sonner neuf heures quand j'étais un petit garçon ; couché dans mon petit lit, je m'efforçais de me tenir éveillé jusqu'au moment où ma mère, dans un bruissement de jupe, traversait ma chambre pour gagner la sienne ; la porte de communication demeurait entrouverte et je pouvais apercevoir le reflet de la bougie sur le plafond de ma chambre ; quand cette ligne lumineuse apparaissait, je m'endormais aussitôt ; la présence de ma mère et la certitude qu'elle ne descendrait pas me procurant un sentiment de quiétude parfaite. Jane, la chambre du levant vous plaît-elle ?

(A suivre)

**NOTRE FEUILLETON**

Nous commencerons samedi prochain la publication d'un nouveau et fort intéressant feuilleton :

**Le Crime du Docteur**

par J.-H. ROSNY de l'Académie Goncourt

**Aux Viticulteurs**

**Les Multi-Levures JACQUEMIN**

**Garantissent AUX VINS**

1. Le maximum d'amélioration et de bouquet.  
2. Le maximum de degré alcoolique.  
3. Le maximum de conservation et par conséquent  
4. Le maximum de plus value à la vente.

S'adresser :

**Grande Pharmacie Paul GARNAL**

97, Boulevard Gambetta — CAHORS

**DÉPÊCHES**

Paris, 11 h. 35.

**M. HERRIOT A TOULON**

M. Herriot, allant à Toulon, est arrivé à Marseille à 8 h. 50. Les autorités étaient sur le quai de la gare. La réception fut très cordiale. Les voyageurs massés sur le quai acclamèrent le Président du Conseil.

**LA GUERRE EN RUSSIE**

**Les soviets mobilisent**

De Riga : Le gouvernement des Soviets mobilise la classe de 1923, en Sibirie, en vue d'une action en Transcaucasie.

Les journaux de Moscou continuent à relater l'exécution et les capitulations des insurgés géorgiens. Ils déclarent que les paysans de Géorgie demandent à combattre les détachements de « bandits » assassinant les fonctionnaires communistes.

**AU MAROC**

De Tanger : Le régime prévu par la nouvelle convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre.

**EN ANGLETERRE**

De Londres : Le maréchal Haig, président du banquet des anciens combattants, rendit hommage à leur courage et à leur abnégation. Il ajouta : « Une autre tâche leur incombe : celle de développer l'esprit de tolérance et d'entente mutuelle pour le bien de l'humanité et le maintien de la paix mondiale. »

**Marché aux prunes**

Villeneuve-sur-Lot, 13 septembre. — Apport, 1.800 quintaux environ. Cours : 40-5, 360 à 375 fr. ; 50-5, 260 à 275 fr. ; 60-5, 235 à 245 fr. ; 70-5, 180 à 195 fr. ; 80-5, 160 à 170 fr. ; 90-5, 140 à 150 fr. ; 100-5, 100 à 120 fr. ; 120-5, 80 à 90 fr., le tout les 50 kilos.

Lauzun, 14 septembre. — Très gros apport, de 1.500 à 1.800 quintaux ; vente très active pour les petits fruits et lente pour les gros. Cours pratiqués :

Les 45-48 fruits au demi-kilo, 270 fr. ; les 50-4, 255 fr. ; les 60-4, 240 fr. ; les 70-4, 220 fr. ; les 80-4, 170 fr. ; les 90-4, de 135 à 140 fr. ; les 100-4, de 115 à 120 fr. ; les 110, de 100 à 105 fr. ; menu fretin, de 40 à 60 fr. Le tout les 50 kilos.

Tombeboeuf (Lot-et-Garonne), 14 septembre. — Apport, environ 800 quintaux. Tous vendus. Vente lente au début du marché.

Voici les cours pratiqués : Les 40 à 44 fruits au demi-kilo, de 300 à 310 fr. ; les 50 à 54 fruits, de 270 à 280 fr. ; les 60 à 64 fruits, de 250 à 260 fr. ; les 70 à 74 fruits, de 210 à 220 fr. ; les 80 à 84 fruits, de 180 à 190 fr. ; les 90 à 94 fruits, de 130 à 140 fr. ; les 100 à 104 fruits, de 110 à 115 fr. ; les 110 à 114 fruits, de 90 à 95 fr. ; les 120 à 124 fruits, de 75 à 80 fr. ; fretin, de 40 à 60 fr., le tout les 50 kilos.

Tournon-d'Agenais, 14 septembre. — Faible apport. Cours pratiqués : Les 40 à 44 fruits au demi-kilo, 340 fr. ; les 50 à 54 fruits, de 270 à 280 fr. ; les 60 à 64 fruits, 230 fr. ; les 70 à 74 fruits, 170 fr. ; les 80 à 84 fruits, 150 fr. ; les 90 à 94 fruits, de 120 à 130 fr. ; les 100 à 104 fruits, 100 fr. ; les 110 à 114 fruits, de 80 à 90 fr. ; fretin, de 30 à 50 fr., le tout les 50 kilos.

**AVIS**

Mme Vve PRADELLE prévient sa clientèle qu'elle continue à exploiter l'entreprise de maçonnerie de son mari, décédé, ainsi que le dépôt de chaux, ciment et tuiles.

S'adresser : Mme Vve PRADELLE 61, rue Nationale

**ON DEMANDE**

POUR CAHORS

Une bonne de 30 à 40 ans

Sachant faire cuisine et pouvant laver

S'adresser au Bureau du Journal

**A VENDRE**

**MOTOCYLETTE**

Moteur JAP 3 CV

2 vitesses, débrayage et kick

S'adresser au bureau du journal

**AVIS DE NEUVAIN**

Monsieur et Madame GRIMAL, Président du Tribunal Civil, et Madame GRÉPON et tous les autres parents font part à leurs amis qu'un service de neuvain pour le repos de l'âme de

**Madame Veuve GRIMAL**

sera célébré le mercredi 17 septembre, à 9 heures du matin, en l'Eglise de St-Barthélemy, à Cahors.

**REMERCIEMENTS**

Monsieur COUDERC Maurice, Ebéniste à Cahors ; Monsieur et Madame DÉGREMONT, DENISSE et sa fille, à St-Souplet (Nord) et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Flore COUDERC**

Née DESUMEUR

**VOUS DEVEZ PRÉFÉRER**

la Quintonine aux autres extraits de quinquina, car versée dans un litre de vin de table, elle vous donne un litre d'excellent vin fortifiant. Sa formule est, en effet, tout à fait spéciale et infiniment supérieure aux produits similaires. Le flacon de Quintonine : 3 fr.

Pharmacie Orliac à Cahors.

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> Une Chambre complète en noyer massif avec ou sans literie.  
2<sup>o</sup> Une autre en pitchpin.  
3<sup>o</sup> Une Thiétre et son Sucrier en argent massif.

S'adresser : M<sup>me</sup> LUGOL, Boul. Gambetta

**OUVRIÈRES SÉRIEUSES**

DEMANDÉES

A l'Usine l'Eclairage Général

Avenue de l'Abattoir

TRAVAIL ASSURÉ. — BONNES SITUATIONS

Pour combattre efficacement la vie toujours plus chère il faut vous adresser aux

**ETABLISSEMENTS RIMBAUD & DOL**

Huiles et Savons

SIÈGE SOCIAL ET BUREAU

24, rue Trugue, TOULON-S.-MER (Var)

qui vous expédiera à titre d'essai un postal de 10 litres d'huile garantie rigoureusement pure « VRAI NECTAR » sur fine sans rivale à frs : 77, franco à domicile contre remboursement, majoration de 1.70 pour retour des fonds.

Le règlement à la commande comporte la suppression de la somme précitée (1.70) plus un escompte de 2 %.

Vente directe

de la production à la consommation

AGENTS SÉRIEUX DEMANDÉS PARTOUT

**ETUDE**

DE

**Maître G. FONTANGES**

Docteur en Droit

AVOUCÉ A FIGEAC (Lot)

**EXTRAIT**

d'un

**JUGEMENT DE DIVORCE**

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Figeac (Lot), le cinq juin mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié,

Entre : Monsieur Jean-Hippolyte LACAZE, propriétaire et marchand de bicyclettes, demeurant et domicilié à Bretenoux-Biars (Lot),

Et : Madame Marie-Jeanne MOU- NIQ, sans profession, épouse de Monsieur Jean-Hippolyte LACAZE, domiciliée de droit avec lui à Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot), mais demeurant en fait à Paris, 120, rue Legendre.

Il a été :

Que le divorce a été prononcé entre les époux LACAZE-MOUNIQ, à leurs torts et griefs respectifs.

Pour extrait :

Figeac, le seize septembre mil neuf cent vingt-quatre,

G. FONTANGES, avoué.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns: Dernier revenu, Cours du 5 sept., Cours du 12 sept. Rows include Fonds d'Etat, Crédit National, Crédit Foncier.

Table with columns: Ville de Paris, Valeurs étrangères. Rows include Japon 4 0/0, Japon 4 0/0 1910, Brésil 5 0/0 1909, etc.

Chemins de fer

Table listing railway routes and fares. Columns: Destination, Price. Rows include Est 6 0/0, Est 3 0/0, Est 2 1/2 0/0, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Revue Scientifique Illustrée (Revue Rose) Fondée en 1863. Paraissant les deuxièmes et quatrièmes samedis de chaque mois.

La Coopération scientifique, par P. Viala, Membre de l'Institut, Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences. Les Carburants, par Edmond Marcotte, Ingénieur-Conseil.

Académie des Sciences de Paris

Comptes-rendus des séances des 11, 18 et 25 août 1924. Bibliographie.

LES ANNALES

La fine comédienne Mme Marguerite Moreno publie ses mémoires. Elle donne cette semaine dans les Annales de piquants souvenirs sur Sarah Bernhardt. Le grand écrivain russe, Dmitri Merejkowsky donne dans ce même numéro une nouvelle inédite.

Société des Transports en Commun demande : RECEVEURS, libérés du Service Milit., âgés moins de 40 ans; salaire mensuel: début, 525 Frs.; après un an, 535 Frs.; après 2 ans 1/2, 550 Frs.

ETUDE

Maître G. FONTANGES Docteur en Droit AVOUÉ A FIGEAC (Lot)

EXTRAIT

Jugement de séparation de corps. D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Figeac le dix mai mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié.

Le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

ETUDE

M. Pierre DESPRATS AVOUÉ A CAHORS Rue du Portail-Alban, n° 10 Sucr de M. TASSART et MAZIERES

SEPARATION DE CORPS

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le six juin mil neuf cent vingt-quatre, enregistré entre Madame Léa MERAUD, épouse de Monsieur Jean BESSIERES, domiciliée à Luzech, d'une part... et Monsieur Jean BESSIERES, domicilié à Luzech, mais actuellement résidant à Saint-Bonnet (Lot), d'autre part...

Circuit I Lundi, Mercredi, Vendredi. Grottes de Lacave (déjeuner), Meyronne, Creysse, Cirque de Montvalent, Martel, Souillac, Belcastel, Calès.

Circuit II Mardi, Jeudi, Samedi. Alviçnac, Miers, Gouffre de Padirac (déjeuner), Gorges d'Autoire, Château de Castelnaud-Bretenoux, Carrennac, Cirque de Montvalent.

Circuit III Vendredi Gramat, Grottes de Presque (déjeuner), Château de Montal, St-Céré, Bretenoux, Loubressac, Carrennac, Miers, Alviçnac.

Circuit A Tous les Jendis. Beynat, Argentat (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

Circuit B Tous les Samedis. Objat, Juillac, Pompador (déjeuner), Chartreuse du Glandier, Vigeois, Uzerche.

Circuits Automobiles dans le Périgord

du 14 juillet au 30 septembre 1924. 1° Au départ des Eyzies, la capitale préhistorique de France. Départ 12 h. 30 — Retour 17 h. 30.

2° Au départ de Périgueux Vallée de la Dronne. Les Jendis et Dimanches — Prix du transport: 15 francs.

3° Au départ de Périgueux Vallée de la Vézère. Les Mardis et Jendis — Prix du transport: 15 francs.

4° Au départ de Périgueux Vallée de la Dordogne. Les Mercredis et Dimanches. — Prix du transport 18 francs.

Campagne, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat.

2° Au départ de Périgueux Vallée de la Dronne. Les Jendis et Dimanches — Prix du transport: 15 francs.

3° Au départ de Périgueux Vallée de la Vézère. Les Mardis et Jendis — Prix du transport: 15 francs.

4° Au départ de Périgueux Vallée de la Dordogne. Les Mercredis et Dimanches. — Prix du transport 18 francs.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des: ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le D' ORTEL Ancien Externe des Hôpitaux de Paris Docteur en Médecine de la Faculté de Paris écrit: « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 22. Prix du flacon: 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'ÉTÉ 1924

Large table of train schedules for various routes including Paris to Toulouse, Cahors to Libos, and other regional lines. Columns include destination, departure times, and train types.